



Motion : Adaptation allocation de solidarité

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

Considérant que, depuis la création le 10 février 2012 du règlement communal créant une allocation de solidarité, les montants fixés dans ce règlement n'ont connu aucune modification ;

Considérant qu'au Luxembourg, le coût de vie a augmenté autour de 15% en moyenne depuis 2012 ;

Notant une croissance continue du nombre de ménages bénéficiaires d'allocation de vie chère du Fonds national de solidarité (FNS) ;

Considérant que la crise sanitaire liée à la Covid-19 continue à avoir un impact économique négatif en particulier sur les personnes et ménages ayant un revenu faible ;

invite le Collège échevinal

- à présenter au Conseil communal un projet de modification du règlement du 10 février 2012 sur l'allocation solidaire qui tient compte de l'évolution du coût de vie des dix dernières années.

Dépôt le 10 décembre 2021

Christa Brömmel, Conseillère communale *déli gréng*